



Syndicat Mixte du SCoT du Pays Basque et du Seignanx

64 avenue Duvergier de Hauranne - 64100 BAYONNE

Tél : 05.59.74.02.57

BUREAU SYNDICAL DU JEUDI 5 DECEMBRE 2024

Extrait du registre des décisions du Bureau

	Territoires	Présents	Excusés	Procuration à
Communauté d' Agglomération Pays Basque	Côte Basque Adour	Marc BERARD	Xavier De PAREDES	
		Maud CASCINO	Alain LACASSAGNE	Marc BERARD
	Sud Pays Basque		Marie-Christine DAGUERRE-ELIZONDO	
			Ramuntxo GOYHETCHE	
			Hervé MAUROU	
	Errobi		Bruno CARRERE	Maud CASCINO
	Nive-Adour	Vianney CIER		
		Jérôme HARGUINDEGUY		
	Pays de Hasparren	Arño GASTAMBIDE		
		Gilles HARAN		
	Amikuze	Peio ETCHEBER		
		Jean-Claude MAILHARIN		
	Garazi-Baïgorry	Daniel ITHURBURUA		
		Jean-Marc OÇAFRAIN		
Soule Xiberoa	Xabi ELGART			
	Jean-Pierre IRIART			
Iholdy-Ostibarre		Xalbat GOITY		
		André LARRALDE		
Pays de Bidache	Thierry AIMÉ			
C.de communes du Seignanx		Isabelle DUFAU	Gilles PEYNOCHE	

Absents : Marc LABÈGUERIE et Félix NOBLIA.

Date d'envoi de la convocation : 28/11/2024

Membres du Bureau en exercice : 25

Membres du Bureau présents : 14

Membres du Bureau ayant pris part au vote (y compris procurations) : 16

Le Bureau syndical s'est réuni à Itxassou (Salle SANOKI), le 5 décembre 2024 à 18h30, sur invitation du Président, Marc BERARD, en date du 28 novembre 2024.

Président de séance : Marc BERARD

Fait et décidé en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Document transmis au contrôle de légalité et publié le : 20/12/2024 - Certifié exécutoire le : 20/12/2024

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Décision n°2024-36 – Avis sur le projet de modification n°3 du Plan de sauvegarde et de mise en valeur de Bayonne

Le Syndicat Mixte du SCoT a été sollicité par la Préfecture des Pyrénées Atlantiques le 22 novembre 2024, en tant que Personne Publique Associée, sur la modification du PSMV de Bayonne, concernant le projet d'aménagement des abords de la halte ferroviaire.

L'examen des procédures d'urbanisme en cours et l'exercice du rôle de PPA constituent pour le Syndicat des moyens importants de s'assurer que chaque projet contribue effectivement à la mise en œuvre des orientations du SCoT en vigueur ; c'est également l'occasion d'y intégrer les réflexions du SCoT Pays Basque & Seignanx en cours d'élaboration.

Le Bureau syndical a pris connaissance avec intérêt et attention du projet de modification.

Le Bureau a été particulièrement attentif aux modifications concernant l'intégration :

- d'une servitude de mixité sociale visant à imposer la production de 30% de logement social dans les opérations de réhabilitation ou de restructuration ou de constructions neuves ;
- d'une règle incitant les porteurs de projet à avoir recours à des matériaux dits traditionnels ou naturels soit dans ce cas les matériaux d'origine végétale, animale ou issus de la matière organique renouvelable, pour notamment pérenniser l'intégrité des bâtiments anciens.

L'AVIS DU BUREAU DU SCOT

Pour les élus syndicaux, la puissance publique doit jouer un rôle décisif dans l'impulsion et la mise en œuvre des politiques d'intérêt général par des projets ambitieux, en poussant systématiquement les qualités sociales, écologiques et climatiques des projets qu'elle accompagne.

Le Bureau syndical après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité des voix exprimées :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE CONCERNANT LA MODIFICATION N°3 DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR DE BAYONNE.**

Le Bureau reconnaît l'intérêt majeur d'intégrer des obligations de production de logement social dans le centre historique de Bayonne. Concernant le pourcentage proposé, il encourage la commune à s'assurer, par un suivi de la production, qu'il est suffisant pour garantir une mixité sociale du quartier et participer au maintien ou au renforcement de la part des logements sociaux au sein du parc de résidences principales à l'échelle communale.

Le Président,
Marc BERARD

